

**Sujet:** [INTERNET] EnQuete PubliQue centrale biogaz de la Ribiere

**De :** Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

**Date :** Mon, 8 Oct 2018 16:19:02 +0200 (CEST)

**Pour :** ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 3 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Au vu du dossier Kaliès, les rejets de gaz polluant (SO2 ,Nox ,PM,CO,COV )de la cheminée dont la hauteur est passée bizarrement de 8 à 6 m ne comporte aucunes mesures sérieuses de pollution .Il est nécessaire voir obligatoire que la DRAL mandate un expert qui donnera les vrais chiffres argumentés en collectant dans sa base de données les mesures effectuées sur des sites en fonctionnement (Ex Quimper ,Montpellier) et de mesurer l'empreinte carbone. Ecologie doit faire mieux que ce qui existe , j'ai l'impression que ce n'est pas le cas dans ce projet

P BECETTE

propritaire bailleur riverain

**Sujet:** [INTERNET] Enquete publique CENTRALE BIOGAZ DE LA RIBIERE

**De :** Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

**Date :** Mon, 8 Oct 2018 16:24:37 +0200 (CEST)

**Pour :** ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 4 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Au vu du dossier Kaliès la mesure d'émanations d'hydrogène sulfurée (H<sub>2</sub>S) n'est pas clairement indiquée dans l'étude d'impact. INERIS a publié 2 rapports sur les risques d'explosion. L'Allemagne qui pratique la méthanisation depuis longtemps que la France découvre les inconvénients et préconise un nombre de Kg d'H<sub>2</sub>S sur une distance supérieur à 800m du lieu d'habitation .Pouvez -vous nous indiquer le nombre de Kg d'H<sub>2</sub>S sur l'usine de la Ribière

P BECETTE

propritaire bailleur riverain

**Sujet:** [INTERNET] Equete publique centrale Biogaz de la Ribiere

**De :** Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

**Date :** Mon, 8 Oct 2018 16:26:15 +0200 (CEST)

**Pour :** ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 5 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges :L'Allemagne et la Suisse qui pratiquent avec plus de recul que la France la méthanisation est très inquiète sur le stockage des digestats (3000m<sup>2</sup> à ciel ouvert sur l'usine sans parler des sous stockages à proximité des fermes d'épandage dans l'Indre et la Haute Vienne ( plus de 70 communes). En effet une bactérie se développe dans les bacs de fermentation des digesteurs et sur les épandages donnant naissance au botulisme transmis au bétail et par l'air transmis à l'homme ( plus de 2000 cas en Allemagne ) Es ce que L'ARS à pris contact avec l'Allemagne et la Suisse et à un avis sur ce risque potentiel sur la population ainsi que les services vétérinaires ( contact à établir avec l'office fédéral vétérinaire de Suisse M Régular Kennel)

P BECETTE

propritaire bailleur riverain

.

**Sujet:** [INTERNET] Equete publique centrale Biogaz de la Ribiere

**De :** Pierre BECETTE <pierre.becette@wanadoo.fr>

**Date :** Mon, 8 Oct 2018 16:29:17 +0200 (CEST)

**Pour :** ENQUETE PUBLIQUE USINE RIBIERE LIMOGES <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'ordre du président de la commission d'enquête

Question 6 concernant l'usine biogaz de la Ribière à limoges : Dans ce dossier à aucun moment on ne trouve d'avis de la direction de l'Agriculture sur ce projet notamment sur le fait que l'Azote minéral des digestats épuise les sols par rapport à l'azote organique (fumier) qui enrichie les sols . Il ne faudrait pas que les Agriculteurs vivent dans l'ignorance de tel risque pour les terres, au delà de la pollution de la nappe phréatique. On les accuse déjà de polluer avec les pesticides il ne faudrait pas qu'a terme on les accuse d'appauvrir la terre à l'heure ou leur modèle d'agriculture intensive est remis en cause au profit d'une agriculture raisonnée voir BIO ( vive le fumier sans antibiotique ce qui n'est pas le cas dans les digestats). Merci de nous communiquer l' avis de la direction de l'agriculture.

P BECETTE

proprietaire riverain bailleur